



L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le vingt-et-un novembre deux mille vingt-quatre

Etaient présents : Nathalie HARDUYA, Michel PETIT, Coralie CANTAU, Mathieu PLOUVIER-KUNZ, Christine BOUEILH et Corentin JEGUN

Etai(ent) excusé(e)(s) : Murielle RIGAUD et Christian TOLLIS

ORDRE DU JOUR :

- Procédure pour l'acquisition et la vente de parcelles pour dépôts containers
- Aménagement proposé par Julien FERAY pour le devant de la Mairie ainsi que l'aménagement des coustous
- Illuminations village ; devis Christine pour achat et choix de dates pour installation
- Vie du village : point sur des problèmes particuliers (réponse suite à LR)
- Validation devis souffleur à feuilles
- Remplacement du correspondant défense
- Compte rendu du dernier conseil communautaire
- Point sur le congrès des maires 2024
- Point sur les commissions
- Questions diverses

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

| | |
|---|-----------|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal | 11 |
| Nombre de membres en exercice | 08 |
| Nombre de membres présents | 06 |
| Nombre de pouvoirs | 00 |
| Nombre de membres qui ont pris part à la délibération | 06 |
| Nombre de voix pour | 06 |
| Nombre de voix contre | 00 |
| Nombre d'abstentions | 00 |

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (23 octobre 2024). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance. Mathieu PLOUVIER-KUNZ est désigné secrétaire de séance.

1. Procédure pour l'échange de parcelles (containers poubelles)

Mr le Maire rappelle que les dépôts de containers du SICTOM doivent se situer sur des parcelles communales.

Mr le Maire propose de réaliser un échange de parcelles avec madame Marie-Lucienne TOUTON épouse PLOUVIER qui possède la parcelle AN 101 alors que la commune possède la parcelle AN 102

Mr le Maire a reçu un avis favorable de la part de madame Marie-Lucienne TOUTON épouse PLOUVIER pour effectuer cet échange sans contrepartie financière, les parcelles échangées ont été estimées au prix de 1.000 euros – mille euros.

De plus Mr le Maire précise que cet échange serait formalisé par un acte rédigé en la forme administrative et que par conséquent il est nécessaire de désigner l'adjoint au Maire qui va signer l'acte administratif correspondant.

Vu l'Article L1212-1 du Code général de la Propriété des personnes publiques.

Vu l'Article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'échanger la parcelle communale cadastrée section AN n°102 d'une superficie de 273 m² avec la parcelle cadastrée section AN n° 101 d'une superficie de 165 m² appartenant à madame Marie-Lucienne TOUTON épouse PLOUVIER sans contrepartie financière, les parcelles échangées ont été estimées au prix de 1.000 € (mille euros).

- d'effectuer cet échange par un acte qui sera rédigé en la forme administrative,

- de désigne Mr Christian TOLLIS second adjoint au Maire, pour la signature de l'acte.

2. Végétalisation des coustous : projet de Julien FERAY

Le maire lit le mail de Julien FERAY.

Bonjour,

J'ai réfléchi au projet d'aménagement paysager devant la mairie.

Pour pallier la contrainte du sol bétonné sous les graviers, je vous propose la mise en place de jardinières.

Ces dernières pourraient être réalisées avec des traverses de bois en créant différents niveaux (2).

Il y aurait une emprise au sol d'environ 3 mètres de large sur une largeur de 1 mètre, elles seront implantées le long de la clôture du terrain de tennis et on viendrait y planter des végétaux grimpants sur la clôture, des plantes vivaces et des plantes retombantes sur les traverses pour minimiser l'entretien.

J'imaginai aussi l'intégration de 2 autres jardinières en carré d'environ 1m20 de côté, toujours avec des traverses le long des bordures qui délimitent l'enrobé des graviers où l'on viendrait planter dans chacune, un arbre de forme fastigié afin de donner de la hauteur et un réel impact paysager.

Ces solutions demanderaient un arrosage manuel afin d'assurer la pérennité des végétaux. La mise en place d'un arrosage automatique ne me semble pas justifiée au vu du peu de plantation.

Pour la réalisation de ce projet il faut partir sur une enveloppe d'environ 5500€/6000€ HT comprenant la fourniture du bois, quincaillerie, terre, mulch, végétaux...

Si cette proposition entre dans votre budget, j'établirai un devis plus formel.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions.

Pour le talus, j'ai contacté l'entreprise Sanguinet pour la réalisation des travaux préparatoires de dessouchage, de mise à nu du terrain et d'enrochement sur une partie de celui-ci.

J'attends le retour du conducteur de travaux pour se mettre en accord sur la globalité du projet afin de pouvoir avancer sur la partie que je souhaite réaliser (pose de bâche, plantation et mise en place d'un système d'irrigation).

Je reste à votre disposition pour toutes questions et renseignements complémentaires.

Il demande aux conseillers de se positionner.

Nathalie s'étonne de cette végétalisation du parking. Il lui est répondu que c'est une demande suite au concours des Villages Fleuris de 2023. Elle n'est pas favorable, comme l'ensemble des conseillers à des jardinières en bois. Il faudra essayer de voir si c'est bien de la terre sous les graviers. De plus, la proposition est chère et le budget devrait être gardé pour végétaliser les Coustous.

Puis Corentin prend la parole pour présenter le devis de Soulès Paysage. Effectivement, l'opération est intéressante mais il convient de savoir si elle faisable sur cette pente. Le maire doit rappeler Jean-Marc PUJAU (TMH) pour qu'il lui confirme la nature du terrain. Sera étudiée aussi, quand elle arrive, la proposition de Julien FERAY.

Enfin, le maire s'engage à se concerter avec Fabrice CORDIER, propriétaire de la moitié du talus.

3. Illumination du village : nouvel équipement et installation

Le maire cède la parole à Christine BOUEILH. Cette dernière a rencontré le représentant de la société DECOLUM. Celui-ci lui a confirmé que les boules (appelées virus) n'étaient pas adaptées aux traverses de rue. Il lui en propose de plus petites et plus compactes pour la somme de 85 € HT

Le maire demande quand seront posées les illuminations de Noël. La date du samedi 14 décembre (rendez-vous 8h30 au foyer) est arrêtée. Durant cette semaine, les employés communaux regrouperont leurs trois jours (mardi 10, mercredi 11 et jeudi 12 décembre) pour préparer toutes les décorations afin que le samedi il n'y ait que les traversées de rue à poser.

4. Vie du village ; point sur le retour de la LR

Le maire rappelle les faits qui ont conduit la mairie à écrire une lettre recommandée à des habitants dont le rejet de l'assainissement non collectif polluait un fossé communal. Ces derniers ont répondu que des travaux étaient programmés et se sont étonnés de cette lettre recommandée. Le maire leur a répondu qu'il prenait acte de cette volonté de se mettre en conformité et qu'il viendrait avec plaisir constater l'avancement des travaux. Les deux lettres sont lues aux conseillers municipaux.

5. Devis pour l'achat d'un aspirateur

Les employés communaux souhaitent acquérir un aspirateur broyeur de feuilles pour les espaces publics. Deux devis sont proposés par le magasin Point Vert à RISCLE : le premier est d'un montant de 429 €, le second d'un montant de 569 €. Il convient de choisir s'il faut en acheter un, et si oui, lequel. La différence de prix s'explique par la différence de puissance. Corentin verra avec les employés communaux pour finaliser l'achat.

6. Remplacement du correspondant DEFENSE

Depuis la démission de Pauline ICART-FABIOL, il n'y a plus de correspondant défense à la mairie.

Le correspondant défense

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Une candidate s'est présentée.

A obtenu :

- Mme Christine BOUEILH : six (6) voix

Mme Christine BOUEILH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé correspondant « défense » pour la commune de SAINT-MONT jusqu'à la fin du mandat municipal (mars 2026)

Le conseil municipal, après avoir voté,

- désigne comme correspondant DEFENSE

Mme Christine BOUEILH, kikiboueilh@gmail.com 06 78 37 60 12

- et transmet cette délibération à la Préfecture du Gers, à la délégation militaire départementale, ainsi qu'à la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICoD).

7. Compte-rendu du dernier conseil communautaire

Le dernier conseil communautaire a eu lieu le lundi 28 octobre 2024 à la salle de réunion de la C.C.A.A. à Riscle.

- **Loisirs, Culture, Tourisme :**

- Ecole de musique intercommunale : intervention de Pierre-Armand CARLIN, Directeur
- Programme culturel 2024

- **Finances :**
 - Choix de la banque pour le prêt d'investissement prévu au BP2024
- **Personnel :**
 - Rapport Social Unique (RSU) 2023 pour information
 - Participation financière assurance complémentaire santé
 - Plan de formation 2024-2026
 - Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour le cadre d'emploi des assistants sociaux éducatifs territoriaux
 - Recrutement d'agents contractuels conformément aux dispositions de l'article L.332-8.1° et L.332-83° du code général de la fonction publique
- **Voirie :**
 - Convention de mise à disposition d'un terrain communal à la CCAA pour la création d'une voie de retournement sur la commune de Verlus
- **Administration Générale :**
 - Désignation d'un représentant titulaire et suppléant de la CCAA au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin Adour Gersois (SIEBAG)
- **Questions diverses**

Le maire apporte des précisions sur chaque point de l'ordre du jour.

8. Point sur le congrès des maires 2024

Le maire revient du congrès des maires qui s'est déroulé à Paris du 17 au 22 novembre 2024. Il fait part aux conseillers des différents temps forts de cette semaine.

Le lundi soir, il a accepté l'invitation au Sénat des deux sénateurs du Gers, Franck MPONTAUGE et Alain DUFFOURG. Il y a eu la visite du Président du Sénat, Gérard LARCHER.

Puis le mardi a eu lieu l'ouverture du congrès avec une demande très forte au gouvernement de ne pas pénaliser les ressources des communes comme le prévoit le projet de Loi de Finances. Le mercredi fut un temps de rencontre avec les présidents d'intercommunalité et une visite au salon. Le jeudi, ce fut la visite de l'Assemblée Nationale, le petit déjeuner avec Jean-René CAZENEUVE et la clôture du congrès l'après-midi avec le discours très attendu du Premier Ministre. Le soir, c'était l'invitation chez le second député du Gers David TAUPIAC.

9. Points sur les commissions

a) Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Muriel étant absente, il lui faudra faire le point sur les dépenses à engager et le maire lui rappelle qu'une commande est faite pour changer le disque dur de l'ordinateur de Méryl (90 €).

b) Embellissement et protection du cadre de vie : Présidente – Coralie CANTAU

Coralie fait le point sur les plantations d'hiver. Elle envisage le jeudi 28 novembre au matin, puis après-midi de planter les pensées. Elle fera appel, elle-même, aux bénévoles.

c) Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

Christine a pu aussi évoquer avec le représentant de la société DECOLUM des panneaux de sécurité pour le ralentissement en ville. Il s'agit de positionner sur le trottoir des silhouettes d'enfants. Chaque silhouette coûte 561 €. Il existe aussi des panneaux à positionner sur les mâts des lampadaires. Il faudra rapidement se positionner pour connaître ce qu'il convient de faire.

d) Gestion du Personnel : Michel PETIT

Le maire rappelle que des travaux importants attendent les employés communaux et qu'il faudra leur prévoir des semaines communes. Ils seront regroupés pour la semaine du 9 au 13 décembre 2024, et il faudra en prévoir une autre pour la pose des volets.

e) Travaux : Corentin JEGUN

Corentin fait le point sur les travaux à effectuer. Outre les travaux concernant les volets, il présente un devis de Sarraméjean pour installer un point d'eau avec un chauffe-eau électrique à la grange. Le maire lui rappelle qu'il faut aussi installer l'électricité.

Corentin propose avec une mini-pelle d'aplanir les différents terrains : square de Marie-Rose, promenade Arthur Lamothe et la promenade du Monument aux Morts.

Enfin, le dernier chantier concerne la construction d'une terrasse abritée à l'arrière du multiservice avec un local fermé. Le maire souhaite effectuer une demande d'autorisation d'urbanisme. Il contactera un ou une architecte pour être aidé.

Ce sera un espace d'accueil pour les futurs utilisateurs du terrain de pétanque.

f) Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

L'organisateur de la course cycliste (ronde de l'Isard) vient rencontrer quelques protagonistes à la mairie le vendredi 29 novembre 2024 à 14h00.

Puis Nathalie expose la demande déjà évoquée lors du précédent conseil (Pour rappel : Il s'agirait d'avoir des artistes lyriques qui viendraient pour se produire avec des interventions en école et en EHPAD (c'est le principe de la résidence d'artiste).). Monsieur PAGES la sollicite à nouveau ainsi car la décision doit être prise avant les vacances de fin d'année. Il faut donc planifier au plus vite une réunion avec la communauté des communes Armagnac Adour. Le maire en parlera avec la vice-présidente chargée de la culture, des loisirs et du tourisme.

10. Questions diverses

Différents devis :

Le maire présente deux devis qui sont arrivés en mairie :

- Busage du fossé : il s'agit de combler un fossé trop profond chemin de Bernichou. Le devis d'Acchini semble excessif. Une demande doit être faite auprès d'autres entrepreneurs.
- Achat d'évier : ce point a été évoqué par Corentin pour la commission Travaux.

Elections à la chambre d'agriculture :

Le maire rappelle la procédure. Il s'est acquitté de la réception des listes qui seront affichées dès demain après-midi. Les documents seront laissés pour les personnes désireuses d'en obtenir des copies. Le tarif est règlementé par arrêté préfectoral.

Prochain conseil municipal :

Le maire propose la date du mardi 17 décembre 2024, à 20h30, avant les fêtes de fin d'année.

Questions diverses :

La parole est donnée aux conseillers. Il n'y a pas de questions diverses.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50 (vingt-deux heures et cinquante minutes).